

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas prolonger le débat. J'ai fort goûté les interventions que j'ai entendues. Certes, nombre de députés ont fait montre d'un vif intérêt pour la démocratie. Pour ma part, j'ai participé à ce que le ministre a appelé de l'obstruction systématique. J'ai été l'un de ceux qui estimaient que le projet de loi n'était pas satisfaisant et qu'on pouvait l'améliorer. J'ai été l'un de ceux qui ont prôné une scission en deux parties de ce projet de loi. D'une part, on avait l'argent dû le 31 juillet pour l'entreposage; d'autre part, il y avait l'autre proposition. Le gouvernement n'était pas très clair là-dessus. Il a changé d'idée plusieurs fois l'an dernier. Je parle de la législation préparée par la commission d'étude créée par le gouvernement.

Le rapport de cette commission a été complété par des entretiens avec des groupes d'agriculteurs relatifs aux pourcentages que le cultivateur et le gouvernement devraient payer pour en arriver à une formule propice à la stabilisation du revenu. Je ne m'excuse pas d'utiliser les méthodes parlementaires pour les appuyer toutes les deux. Je dirais qu'il y a eu beaucoup de hasard là-dedans. J'ai promis à mes collègues que j'assurerais la permanence tandis qu'ils allaient mener la campagne électorale en Saskatchewan. Je ne pensais pas que la tournure des événements me serait aussi favorable. J'ai donc profité de la situation que j'ai déjà mentionnée. J'ai dit au leader de mon parti à la Chambre que nous avions maintenant modifié le bill et que le gouvernement devait faire ce versement le 31 juillet, puisque c'était suivant la loi. J'ai dit que lorsque nous nous réunirions de nouveau, nous serions saisis d'un autre bill de stabilisation où il ne serait question que de la stabilisation du revenu agricole. Je ne m'attendais pas à ce qu'il y ait un moyen de tourner la situation.

Le ministre peut m'accuser de louvoyer ou d'user de toutes les tactiques possibles pour arriver à mes fins, mais, d'habitude, je consulte le Règlement et je vois, avant d'agir, si j'en ai le droit. Je jouais le jeu. Je pense que j'ai accompli exactement ce que je m'étais proposé de faire, c'est-à-dire appuyer ces deux parties du bill. Le ministre a fait une chose qui, à mon avis, enfreint les règles. Il a modifié les règles, ce qu'il n'a pas le droit de faire. Je comptais que la loi avait une autorité suprême. Le ministre dit que, de toute façon, le bill sera adopté. Je ne suis pas sûr que ce soit vrai, monsieur l'Orateur.

Je ne viens pas de l'Ouest du Canada, mais j'ai reçu 3,000 lettres des gens de l'Ouest demandant que ce bill soit coulé. Je pourrais trouver quelque façon d'aider à y parvenir et le bill ne sera pas adopté. Si le bill n'est pas adopté à Noël, le ministre laissera-t-il alors la loi suivre son cours? Versera-t-il alors les 60 millions de dollars, plus les 29 millions en cause? Sinon, nous trouverons un moyen. La chose aurait-elle été accomplie au moment des élections? Devons-nous prendre part à une bagarre pour régler la situation? Il devrait y avoir quelque moyen d'appliquer la loi. Si le ministre change les règles du jeu, il ne peut m'en vouloir de les changer de la façon qui me semble appropriée et de tirer avantage des situations qui se présentent. Je puis au moins dire que je joue le jeu suivant les règles qui ont été établies par la pratique et la tradition parlementaire.

Je crois que le paiement doit être fait. Je ne crois pas que vous puissiez décider quelque chose rétroactivement. Le ministre a une obligation juridique et morale de le faire. Si on doit en déduire qu'il n'y a que \$40 dans le fonds de stabilisation, nous devrions en parler. Je ne crois pas que les 40 millions sauront résoudre les problèmes des cultivateurs. Je crois qu'ils ont déjà dépensé les neuf ou dix cents le boisseau qu'ils s'attendent à recevoir sous forme de ristourne pour leurs frais d'entreposage. S'ils doivent payer ces neuf ou dix cents par boisseau, ils le réclameront d'une autre façon.

Le ministre pourrait s'épargner bien des ennuis, tout comme au gouvernement et au Parlement. S'il n'observe pas la loi, nous parviendrons probablement à déjouer ses intentions de toute façon. Le ministre connaît et comprend certainement la loi. Je suis certain qu'il a de grandes convictions morales. Je suis certain que les événements des trois derniers jours l'ont bouleversé. Je ne puis honnêtement comprendre sa raison de ne pas faire le paiement à la Commission du blé, en prenant ce qui reste de l'argent et en demandant au comité d'étudier le facteur de stabilisation que désirent tous les députés et les organismes agricoles, mais le ministre ne s'en soucie pas.

• (1.40 a.m.)

L'agriculteur dit qu'il devra payer les 2 p. 100 à même les recettes nettes et le gouvernement paiera les 4 p. 100. Son pourcentage sera calculé sur son revenu brut mais il devra payer à même le revenu net, qui en sera diminué d'autant. A l'origine la question ne comportait pas les chiffres deux et quatre, mais d'autres chiffres. Un autre arrangement reste possible, mais je crois sincèrement que le ministre fera quelque chose pour lui-même, pour son gouvernement et pour le Parlement. Je ne vois pas comment le ministre pourrait y être forcé autrement s'il ne le veut pas. Les libéraux ont une vive tendance à se fier à leur forte majorité et la liberté d'agir à leur guise. Dans un autre pays, les États-Unis par exemple, la question serait décidée par un simple recours à la Cour suprême. Au Canada cependant, je suis sûr que personne ne s'adresserait à la Cour suprême dans l'espoir d'obtenir satisfaction, car un juge de ce tribunal dirait que le Parlement a le dernier mot et qu'il lui appartient d'agir. Si le Parlement n'a pas le mécanisme pour faire appliquer la loi, je crois que nous sommes en péril.

J'ai écouté les arguments du ministre, et ceux qui ont été apportés au comité. Je ne vois pas d'avantage, ni du point de vue du ministre dans un sens politique ni du point de vue du montant que le cultivateur obtiendra, de défier la loi et de soutenir que le chiffre doit être établi à 100 millions de dollars au lieu de payer l'argent aux termes de la loi actuelle et employer le reste quel qu'il soit afin d'instituer une réforme de la structure du revenu dans l'Ouest en garantissant de quelque façon le revenu minimum pendant un certain temps. Il faudra environ 40 millions de dollars. Le ministre a dit que j'avais tort d'établir le montant au-delà de 40 millions. D'après lui, ce serait beaucoup plus. Il a probablement raison, sauf que nous devrions alors accroître de beaucoup la production. J'utilise le chiffre réel sur une moyenne de 15 ans et j'arrive à environ 29 millions.